

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2014

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL36

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° A l'article L. 562-6, les mots : « du ministre » sont remplacés par les mots : « des ministres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.